ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 54054

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le financement de la réforme des rythmes scolaires. Un fond d'amorçage a été mis en place pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Le Premier ministre a annoncé la reconduction de ce dispositif pour l'année scolaire 2014-2015. À cet effet, le Gouvernement a présenté une disposition dans le projet de loi de finances pour 2014 qui permet de reconduire pour l'année scolaire 2014-2015 les aides versées aux communes en 2013-2014, soit 50 euros par élève, et de verser des aides identiques à l'ensemble des communes mettant en œuvre la réforme à la rentrée scolaire 2014-2015. Cependant le Gouvernement ne s'est pas prononcé sur le maintien de ce financement pour les années futures. Or l'accompagnement des élèves se fera sur plusieurs années et la suppression de cette compensation financière aurait pour conséquence de laisser à la charge des communes une large part du poids financier de la réforme. Cette situation s'apparenterait en définitive à un transfert non financé de compétences de l'État aux communes, ce qui serait contraire à l'article 72-2 de la Constitution. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur le financement de la réforme des rythmes scolaires et savoir s'il entend mettre en place des ressources pérennes permettant aux communes d'être en mesure d'appliquer effectivement cette réforme.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Reitzer
Circonscription : Haut-Rhin (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 54054
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 avril 2014, page 3397
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)